

FORMATION A LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EN BOITE AUTOMATIQUE

- Évaluation (avant contrat) 50€
- Frais de gestion administrative (ANTS, suivi de dossier, facturation, rdv permis) 110€
- Frais de gestion CPF/ Pôle emploi 50€

FORMATION THÉORIQUE À LA CARTE :

- Livre de code 20€
- Code en ligne (valable 6 mois) 40€
- Code en ligne + suivi pédagogique à votre demande (valable 6 mois) 90€
- Kit pédagogique (livre de code, application boîtier code, code en ligne 6 mois) 65€
- Accès salle et cours théorique valable 4 mois REDON et GUEMENE 140€
- Stage Code sur 3 jours à Malansac ou Redon (vacances scolaires) 210€

FORFAIT CONDUITE AAC AUTOMATIQUE : 835 €

(Formation initiale)

Inclus dans chaque forfait :

Livret numérique + fiche de suivi

13 leçons de conduite individuelles

(La leçon d'une heure en formation pratique individuelle comprend notamment le temps nécessaire à l'accueil, à la détermination de l'objectif, à la conduite de **50mn** env, à l'évaluation et au bilan de la leçon.

2H de RDV préalable (avec accompagnateur)

Prestations hors forfait :

- 2 RDV pédagogiques obligatoires (1 leçon de conduite + 2h en salle) 95€ par RDV
- Leçon de conduite supplémentaire 55€
- 1 Accompagnateur à l'examen du permis 55€
- Frais de fabrication permis (facultatif) 35€

RÈGLEMENT EN 3 FOIS, en accord avec la direction

L'auto école vous propose d'établir, à l'inscription, 3 chèques qui seront encaissés sur 3 mois consécutif. Les prestations supplémentaires, au-delà du forfait, seront à régler à l'avance.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC - Documentation disponible en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/05/25

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Les documents seront différents en fonction de l'âge de l'élève

- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE EN COURS DE VALIDITE

- DE 14 A 16 ANS : ASSR 1

- DE 16 A 25 ANS : ASSR 2

- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR 16 à moins de 18 ANS

- PHOTOCOPIE DE LA JDC / JAPD A PARTIR DE 18 ANS

- 1 PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE CONFORME AU FORMAT PASSEPORT (sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées) DATANT DE MOINS DE 6 MOIS

- 1 PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE (AM, B...), S'IL Y EN A UN

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE LA PERSONNE L'HEBERGEANT EX : Facture EDF ou portable (- de 3mois) Ou Quittance d'impôts sur le revenu.

- PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE QUI L'HEBERGE

- ATTESTATION D'HEBERGEMENT : Lettre signée et datée avec noms des hébergeants et l'hébergé ainsi que l'adresse postale indiqués certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois.

Veillez à ce que :

Les 4 bords transparents des cartes d'identité soient bien visibles sur la copie.

L'ASSR, Le recensement ou la JDC soient signés

Le justificatif de domicile/la pièce d'identité de l'hébergeant/et l'attestation d'hébergement doivent être aux mêmes nom et prénom. Si le justificatif de domicile contient 2 noms et prénoms, prévoir d'indiquer ces deux identités sur l'attestation d'hébergement et prévoir également les 2 photocopies des pièces d'identité.

La photo d'identité doit être différente de la carte d'identité si cette dernière date de plus de 5 mois le jour de la formation